

des jeunes gens se réfugiaient dans des camps de concentration, dits camps de travail, pour obtenir une maigre ration en échange de leur totale servitude; où des hommes valides, sans travail, s'exilaient au fond des bois ou vagabondaient d'une ville à l'autre, pendant que d'autres cherchaient abri dans des cabanes qu'ils se construisaient avec des morceaux de tôle, du bois de rebut, du papier goudronné, trouvé dans les dépotoirs de la ville de Montréal.

Pour la famille ou l'individu, les autorités n'avaient rien à offrir. Naturellement, les provinces, les villes et les municipalités devaient tenter d'équilibrer leur budget. Pour elles, de même que pour les compagnies, il était normal d'essayer de ce faire. Cependant, lorsque le budget est celui d'un gouvernement souverain, on ne devrait pas se préoccuper d'équilibre. L'équilibre du budget, par un gouvernement souverain, est une absurdité. On comprend qu'un particulier ne puisse se permettre de faire des dépenses plus considérables que ses recettes sans s'endetter. Il n'en est pas du tout ainsi quand il s'agit d'un gouvernement souverain.

Le gouvernement souverain, c'est la nation elle-même. Si la nation n'augmente pas sa production totale, il est clair que l'équilibre se fera tout seul, selon la méthode proposée. Les crédits en circulation seront équilibrés par les retraits d'argent en circulation, puisque aucune expansion monétaire ne sera justifiée.

Cependant, si, comme c'est normal, la production totale augmente, une augmentation d'argent devient nécessaire. Il faut bien que les émissions soient plus grandes que les retraits ou bien il ne s'ensuivrait pas d'augmentation d'argent.

Et si ce n'est pas la nation elle-même, par son gouvernement, qui rend l'augmentation nécessaire, une autre institution devra y voir. De fait, aujourd'hui, ce sont les banques d'émission qui y voient, mais elles font cette expansion en créant des dettes. C'est pourquoi tout développement, aujourd'hui, entraîne une dette.

Un gouvernement souverain qui s'astreint à équilibrer ses budgets abdique sa souveraineté. Il s'abaisse au rang d'un simple individu. Il abandonne la souveraineté à d'autres, à ceux qui se chargent des expansions et des compensations de crédit. C'est pourquoi, en temps normal, les banques du monde tiennent tant à l'équilibre du budget de tous les gouvernements. Elles provoquent même la chute de ceux qui veulent y passer outre. Elles sont jalouses de leur souveraineté et craignent que les gouvernements sortent de leur servitude.

Avec quoi le gouvernement paierait-il les entreprises publiques, s'il n'obtient pas d'argent en taxant ses administrés?

Encore une fois, je le répète, le gouvernement est le mandataire de la collectivité. Si la collectivité, par l'entremise de son Parlement, a décidé de mettre à contribution la capacité productive du pays, elle émet simplement à ceux à qui elle confie l'entreprise le droit de tirer sur la capacité productive du pays. Elle crée elle-même les créances à cette fin. Elle crée ses moyens de paiement. Le gouvernement, les citoyens tirent donc sur la même capacité productive, mais les citoyens, en présentant leur argent, le gouvernement, en présentant la décision des représentants de la collectivité.

Évidemment, il faut que la capacité productive puisse satisfaire à la demande. Il serait vain pour la collectivité de se commander à elle-même une production qu'elle ne peut pas fournir. L'exemple qui va suivre sur des travaux publics sans taxes suppose l'existence d'un système de crédit social avec les émissions et les annulations de crédit-argent d'après les faits, avec la distribution périodique d'un dividende à tous et à chacun, avec le rajustement compensé des prix. Il faut donc se représenter une économie créditiste complète, si l'on veut comprendre le fonctionnement d'une finance publique sans taxes.

Des travaux publics sans taxes, un pont construit sans taxes, ce n'est pas sous le régime financier actuel qu'il faut chercher cela.

Sous le présent système, la finance commande, conditionne, limite et «camisole» les réalités.

Mais sous un régime du Crédit social, la finance n'est plus rien que la représentation comptable des réalités. On produit et l'on exprime en crédit la valeur de ce qui est produit. On détruit et l'on exprime en débit la valeur de ce qui est détruit.

La question, «Est-on capable de payer?», ou bien, «Comment va-t-on faire pour payer?» ne se pose plus.

Un pont est-il exigé par la collectivité? La seule question considérée sera: Est-on capable de construire ce pont? Être capable, cela veut dire disposer des matériaux, des techniciens et de la main-d'œuvre nécessaires pour réaliser ce projet.

S'il s'agit d'une entreprise provinciale, c'est au ministre des Travaux publics de soumettre le projet à la législature, qui l'approuve ou le refuse, ou le remet à plus tard, au nom de la collectivité. Pour prendre cette décision, la législature n'entre dans aucune considération financière. Elle examine seulement si le projet répond au désir de la population et si les possibilités physiques de la province le permettent.

Le pont peut certainement être évalué d'après les devis, d'après les matériaux et le travail requis. La construction du pont